



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public**
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

Syndicat du Val-de-Marne

Aux collègues Brigades Départementales

Un très grand nombre d'entre vous se retrouve BD par défaut, alors même que vous débutez dans le métier. Afin d'anticiper les difficultés que vous risquez de rencontrer (niveau de classe, remplacements éloignés, ...) et de connaître vos droits, le SNUDI-FO 94 organise une réunion d'information syndicale (déductible des 108 heures, animations pédagogiques, conseils des maitres ...) et répondra à toutes vos interrogations .

**REUNION D'INFORMATION SYNDICALE EN DEFENSE DES DROITS DES BD
MERCREDI 12 SEPTEMBRE de 9h à 12h Maison des Syndicats à Créteil**

Le SNUDI-FO 94 rappelle qu'il s'est fermement opposé à la suppression des ZIL. Cette mesure prise dans le département, contre la volonté des personnels, remet en cause les droits des remplaçants et leur gestion « sur mesure » par les secrétaires de circonscription.

Jusqu'à présent les ZIL effectuaient des remplacements courts sur une zone limitée. Leur disparition risque d'avoir des conséquences désastreuses en termes de remplacements.

1. Elle risque, contrairement aux propos rassurants de la DASEN, **d'aggraver la situation existante par le non remplacement probable des absences de courte durée**
2. Elle ne permettra plus aux personnels remplaçants, comme c'était le cas avec les ZIL, d'anticiper à l'avance le temps de trajet pour arriver dans les écoles concernées. Année après année les ZIL ont été amenés à connaître les fonctionnements de chaque école de leur zone d'intervention (stationnement, codes d'accès, loge du gardien...). Cette connaissance au plus proche du terrain leur permettait de pouvoir assurer au plus vite leurs missions de remplacement dans les meilleures conditions. Ces facilités vont totalement disparaître dans le nouveau cadre de remplacement imposé par le nouveau système de gestion. Avec des zones d'intervention comprenant plusieurs communes très éloignées les unes des autres, **ce dispositif va perturber le fonctionnement des écoles qui devront attendre un certain temps, voire des heures, avant de voir arriver un remplaçant !**
3. **Ce système ne permettra plus aux collègues remplaçant (ex.ZIL) d'assurer les études du soir ou d'être certains de pouvoir récupérer leurs propres enfants à l'école, à la crèche ou chez la nourrice...** il est d'ailleurs significatif que beaucoup aient refusé de devenir BD et choisi de se sédentariser !
4. Enfin **qui peut croire que la gestion de tous les remplaçants par un pôle départemental se fera sans perdre une partie du lien qui existe entre les circonscriptions et les écoles ?** Par exemple, qui d'autre que le secrétaire de circonscription peut savoir que telle école de 10 classes possède une annexe de 3 classes et qu'une absence sur ce site n'a pas les mêmes conséquences que sur l'autre site ou sur une autre école de 10 classes ?

Pour toutes ces raisons, entre autres, le SNUDI-FO (avec le SNUipp-FSU) a voté contre la circulaire du mouvement 2018-2019 (CAPD du 5 mars) mettant en place ce nouveau système de remplacements qui va aggraver les conditions d'enseignement dans les écoles, l'UNSA refusant de se prononcer.

AUCUNE OBLIGATION D'ASTREINTE LE MERCREDI MATIN POUR LES BD AFFECTES ADMINISTRATIVEMENT HORS MAISONS-ALFORT OU VINCENNES !

Par ailleurs, il est utile de rappeler que Maisons-Alfort et Vincennes, continueront cette année à fonctionner sur 4 jours et demi (malgré la mobilisation exceptionnelle des enseignants de ces communes pour le retour aux 4 jours !).

Les délégués du personnel du SNUDI-FO ont abordé cette question lors de la CAPD de juin. Ils ont rappelé qu'il est **impossible d'imposer à un collègue d'être d'astreinte le mercredi sous prétexte que son école de rattachement est située dans la même zone de remplacement que celle de Maisons-Alfort (zone 5) ou celle de Vincennes (zone 4)**. Les seuls collègues à qui l'administration pourrait imposer des remplacements le mercredi sont ceux dont l'école de rattachement est située dans l'une de ces deux communes.

Le SNUDI-FO réaffirme ses revendications :

- ☞ **Rétablissement de la distinction ZIL et BD et gestion des ZIL par les circonscriptions**
- ☞ **Toutes les absences doivent être remplacées**
- ☞ **Retour aux 4 jours pour tous : les écoles de Maisons-Alfort et de Vincennes doivent revenir aux 4 jours et tous les collègues du département doivent avoir les mêmes conditions de travail et les mêmes droits !**

Pour tout problème, difficulté, question, aide ou conseil, contactez immédiatement les délégués du SNUDI-FO 94

PARTICIPEZ A LA REUNION D'INFORMATION SYNDICALE EN DEFENSE DES DROITS DES BD

MERCREDI 12 SEPTEMBRE de 9h à 12h Maison des Syndicats à Créteil

Courrier type à adresser à l' IEN de la circonscription de votre école de rattachement

Nom :
Prénom :
Ecole :
Circonscription :

le

Madame l'inspectrice, monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la demi-journée d'information syndicale organisée par le SNUDI-FO, le 12 septembre 2018 de 9h à 12h, en application du décret 82-447 du 28 mai 1982, **modifié par le décret 2012-224 du 16 février 2012**.

Je précise que cette RIS est déduite de mes heures annualisées obligatoires (24h de conseils de cycle, conseils des maîtres, relations avec les parents, 24h de concertation sur les APC, 18h d'animations, de conférences pédagogiques ou de FOAD, 6h de conseil d'école) prévues par le décret 2008-775 du 30 juillet 2008, précisées par la circulaire du 4 février 2013, en application de l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique.

Veuillez agréer, Madame l'inspectrice, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de mes respectueuses salutations.

(Signature)

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL

Tél. : 01.43.77.66.81 - Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr -  snudifo94